



Rupture contrat entretien chaudiere cause déménagement

Par **valbella**, le **01/12/2008** à **09:54**

bonjour,

Ayant déménagé, et changé de département, je viens d'envoyer une lettre de résiliation à l'entreprise qui assurait l'entretien de la chaudière de mon ancien appartement, il est vrai que sur le contrat il est stipulé que la résiliation devait se faire deux mois avant l'échéance, et que dans mon cas, je ne l'ai envoyé qu'un mois avant. L'entreprise m'a donc répondu, que n'ayant pas respecté le délai, je dois payer pour l'année à venir. Peuvent-ils me réclamer cette somme, même si je ne n'habite plus dans ce logement ? que ce logement n'est pas à moi ? merci pour vos réponses.